Rappel de produit
pour des raisons de sécurité

Publication du 19/01/2024

BlendJet2 rappelle BlendJet2



- Noms des modèles ou références concernés : **BlendJet2**
- Marque : **BlendJet2**
- **Lot Numéro de série: 5201000000 et 5542999999**
 Lot Les produits concernés portent un numéro de série débutant par 5201 et 5542
- Date début/fin de commercialisation : **du 02/10/2022 au 02/11/2023**
- Informations complémentaires : **Les produits concernés portent un numéro de série débutant par 5201 et 5542. Toutes les unités ne sont pas touchées. Les consommateurs doivent saisir leur numéro de série complet sur la page internet spécifique https://snlookup.blendjet.com/ pour confirmer que leur blender portable est inclus dans le rappel. https://www.blendjet.com/safetyandrecall**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Toutes les ventes ont été effectuées en ligne: - Boulanger.com - Fnac.com - lexception.com - Cadeauxfolies.fr - La Redoute.fr - Trouva.com - Macway.com - 4murs.com**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **- Une lame de mélangeur peut se casser, libérant un fragment et entrainant un risque de lacération d'un organe digestif interne en cas d'ingestion. - Surchauffe pouvant provoquant un risque d'incendie**
- Risques encourus par le consommateur : **Dommages internes**
 Incendie

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Contacter le point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Echange.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **samedi 2 août 2025**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Contact: safety@blendjet.com, WhatsApp number:+1 8887012093 https://www.blendjet.com/safetyandrecall**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre